



# **10 recommandations**

**pour des collectivités bilingues  
prospères participant à l'économie  
manitobaine**



**AMBM**

ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS  
BILINGUES DU MANITOBA

ASSOCIATION OF MANITOBA  
BILINGUAL MUNICIPALITIES

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	Introduction	4
<b>2.</b>	Le leadership du Groupe AMBM	6
2.1	À propos du Groupe AMBM	6
2.2	La vision économique du leadership municipal bilingue pour le Manitoba	8
2.3	Les priorités du Groupe AMBM	9
2.4	Les retombées économiques du Groupe AMBM	10
2.5	Le Groupe AMBM et les langues officielles	13
<b>3.</b>	Le Groupe AMBM : partenaire du Gouvernement du Manitoba	14
<b>4.</b>	Investir dans les infrastructures : une responsabilité tripartite	17
4.1	Infrastructures sociales	17
4.2	Infrastructures de développement durable	18
4.3	Infrastructures touristiques	21
4.4	Infrastructures numériques	22
<b>5.</b>	Conclusion	23
	<b>ANNEXE A</b>	24
	Plan 2019-2020 des investissements prioritaires en infrastructures des municipalités bilingues du Manitoba	



---

## 1 — INTRODUCTION

En amont de la préparation du prochain budget provincial, le Groupe AMBM<sup>1</sup> souhaite ouvrir le dialogue avec le Gouvernement du Manitoba afin de partager la vision et les initiatives du leadership municipal bilingue du Manitoba et ainsi stimuler les multiples avenues de partenariat à l'avantage des contribuables de la province.

Ainsi, le Groupe AMBM formule 10 recommandations visant à accroître l'efficacité, l'efficience et la cohérence en matière de développement économique et d'infrastructures au sein des municipalités bilingues du Manitoba tout en favorisant la responsabilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

---

### RECOMMANDATION 1

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba à reconnaître l'AMBM en tant qu'association provinciale et interlocuteur légitime représentant les municipalités bilingues du Manitoba par le biais d'une entente officielle entre les deux parties concernées.

---

### RECOMMANDATION 2

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba à adopter un règlement d'application de la *Loi sur l'Appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine* reconnaissant les municipalités bilingues du Manitoba en tant que gouvernements locaux et entités publiques ayant la responsabilité de respecter les dispositions de ladite Loi.

---

### RECOMMANDATION 3

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Manitoba à s'assurer que le prochain Accord bilatéral relatif au *Programme d'infrastructure Investir dans le Canada* (PIIC) contienne une clause linguistique exécutoire prévoyant : **1)** la création d'un fonds d'investissement prévisible et stable répondant aux besoins des municipalités bilingues et des communautés de langue officielle en situation minoritaire sur le territoire de l'AMBM, **2)** la tenue de consultations effectives annuelles avec l'AMBM et les communautés de langue officielle en situation minoritaire sur le territoire de l'AMBM (y inclus un représentant nommé par l'AMBM sur le Comité consultatif local du Manitoba) et **3)** l'énumération des responsabilités des parties quant à la reddition de compte.

---

**1** Association des municipalités bilingues du Manitoba



---

**RECOMMANDATION 4**

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Manitoba à s'assurer que la prochaine Entente administrative sur le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) inclut un représentant nommé par l'AMBM au sein du Comité de surveillance chargé de sa mise en oeuvre.

---

**RECOMMANDATION 5**

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba à inclure un représentant des municipalités bilingues du Manitoba au sein du conseil d'administration de sa nouvelle agence de coordination du développement économique rural.

---

**RECOMMANDATION 6**

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba à travailler en partenariat avec les municipalités bilingues pour combler les besoins des collectivités rurales francophones et bilingues du Manitoba. L'AMBM recommande au Gouvernement du Manitoba et au Gouvernement du Canada d'investir conjointement un montant de 66,4 millions \$, au cours des deux prochaines années, dans les infrastructures sociales de ces collectivités.

---

**RECOMMANDATION 7**

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba et le Gouvernement du Canada à investir conjointement 38,6 millions \$ dans les infrastructures de développement durable des collectivités francophones et bilingues du Manitoba au cours des deux prochaines années afin de soutenir leur virage vers une économie verte.

---

**RECOMMANDATION 8**

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba à investir 5 450 000 \$ au cours des cinq prochaines années afin de : 1) soutenir des projets d'envergure réalisés à l'échelle provinciale et 2) d'appuyer la résilience des municipalités du Manitoba aux changements climatiques de même que la planification de leurs infrastructures de développement durable<sup>2</sup> au cours des cinq prochaines années.

---

**RECOMMANDATION 9**

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba et le Gouvernement du Canada à investir conjointement 31,5 millions \$ au cours des deux prochaines années dans l'industrie touristique francophone et bilingue en vue d'appuyer le développement de projets entrepreneuriaux et la création d'emplois dans les collectivités francophones et bilingues du Manitoba.

---

**RECOMMANDATION 10**

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba et le Gouvernement du Canada à garantir aux collectivités rurales francophones et bilingues du Manitoba un accès à Internet et une connectivité mobile haute vitesse fiables et à prix abordables en investissant conjointement 1,65 million \$ dans leurs infrastructures numériques.

- 
- 2** Cette planification comprend la réalisation d'inventaires des gaz à effet de serre (GES) et de plans d'action locaux sur le changement climatique.



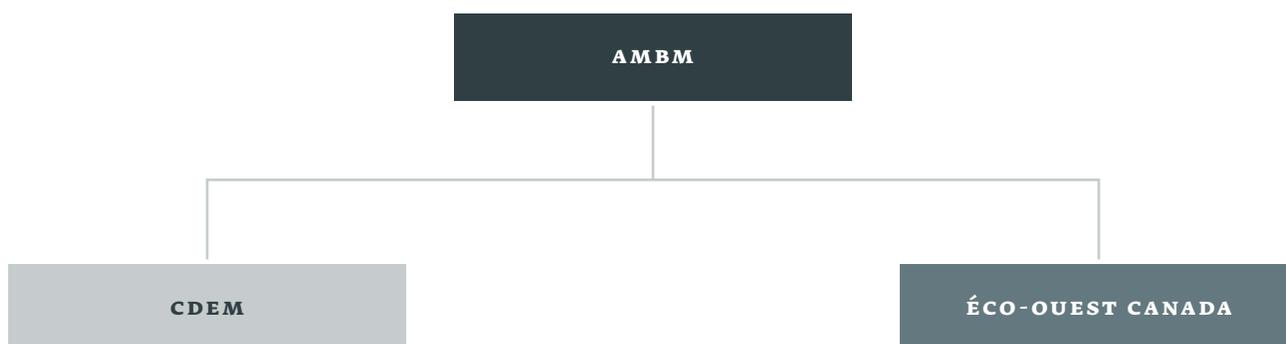
---

## 2 — LE LEADERSHIP DU GROUPE AMBM

### 2.1 — À PROPOS DU GROUPE AMBM

Misant sur la valeur ajoutée du français dans la force du bilinguisme, le Groupe AMBM est avant tout un consortium économique dirigé par le leadership municipal bilingue dans la province du Manitoba.

Structure unique dotée d'une réputation enviable à l'échelle canadienne, le Groupe AMBM s'est doté d'une véritable force de frappe en regroupant sous son égide trois organismes aux vocations complémentaires : l'AMBM, le CDEM<sup>3</sup> et Éco-Ouest Canada.



---

#### L'AMBM

Catalyseur du développement, de la prospérité et de la pérennité des collectivités bilingues du Manitoba, l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM) est le chef de file politique et stratégique regroupant, appuyant et représentant une gouvernance municipale forte et solidaire. En pleine expansion, l'AMBM compte à ce jour 15 municipalités manitobaines ayant adopté une politique d'offre de services en français et renfermant une population globale d'environ 182 200 habitants.

**Gouvernance :** chaque municipalité membre nomme un représentant élu au conseil d'administration de l'AMBM.

---

3 Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba



---

## LE CDEM

Depuis 1996, le CDEM encourage, stimule et organise le développement économique dans les municipalités bilingues du Manitoba. Cumulant de multiples succès et reconnu à l'échelle canadienne pour son leadership, le CDEM compte 20 employés et offre ses services à l'intérieur de six différents secteurs : appui aux entreprises, développement économique communautaire, intégration de la jeunesse, immigration, employabilité et tourisme.

Le CDEM mise continuellement sur des stratégies et tactiques innovantes afin de maximiser l'attrait et la valeur ajoutée des municipalités bilingues du Manitoba en matière de commerce et d'investissement.

De plus, le CDEM se spécialise en matière d'employabilité, assurant la coordination provinciale de plusieurs programmes de recherche d'emploi et de formation à l'emploi, de services d'employabilité auprès de personnes ayant des besoins spéciaux et de services prédépart auprès de nouveaux arrivants. Bi-annuellement, le CDEM organise aussi deux foires d'emploi incluant des rendez-vous éclair entre les employeurs et les chercheurs d'emploi.

**Gouvernance :** les membres du conseil d'administration du CDEM sont nommés par l'AMBM.

---

## ÉCO-OUEST CANADA (ÉOC)

Auparavant sous la gouverne du CDEM, Éco-Ouest Canada est le dernier né du Groupe AMBM (2017).

Modèle unique en son genre, l'organisme à but non lucratif ÉOC a comme mandat de sensibiliser et d'accompagner les petites et moyennes<sup>4</sup> municipalités de l'Ouest canadien et des autres provinces envers l'écologisation de leur économie locale et régionale. Une emphase particulière est mise par ÉOC sur l'appui aux municipalités membres de l'AMBM et de l'AMM<sup>5</sup>.

Parmi les principaux services d'ÉOC figurent la création d'inventaires des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'élaboration de plans d'action locaux en matière de changements climatiques (PALCC), la mise en oeuvre de projets d'infrastructures durables et le développement de chaînes de valeur dans différents domaines de l'économie verte. ÉOC appuie également les municipalités en matière de commercialisation

de technologies environnementales innovantes, d'attraction d'investissements directs étrangers et de formation d'une main-d'œuvre qualifiée. L'organisme mise sur la création de partenariats avec les parties prenantes (trois ordres de gouvernement, entreprises privées, population) afin d'engager pleinement celles-ci envers la réussite des initiatives entreprises. Les interventions d'Éco-Ouest Canada rejoignent les cinq secteurs suivants :

- Énergie et diminution des émissions de carbone
- Transport
- Assainissement des eaux usées municipales
- Gestion des déchets et réacheminement des matières organiques
- Création de chaînes de valeur ajoutée – produits agricoles

**Gouvernance :** les membres du conseil d'administration d'ÉOC sont nommés par l'AMBM.

---

4 20 000 habitants et moins.

5 Association of Manitoba Municipalities



Pour le Groupe AMBM, investir à l'intérieur d'infrastructures viables et durables est à la base même du développement économique et de la prospérité de ses collectivités. Qu'il s'agisse d'infrastructures touristiques, sociales, de développement durable ou numériques, certains principes directeurs sont au cœur des priorités d'investissement des gouvernements municipaux membres de l'AMBM. Ces principes sont les suivants : l'efficacité économique, la valeur ajoutée du français dans la force du bilinguisme, la solidarité sociale et la protection de l'environnement. L'approche préconisée par le Groupe AMBM, de même que ses cibles d'investissements en infrastructure, sont en cohérence avec la vision exercée par le Gouvernement du Manitoba.

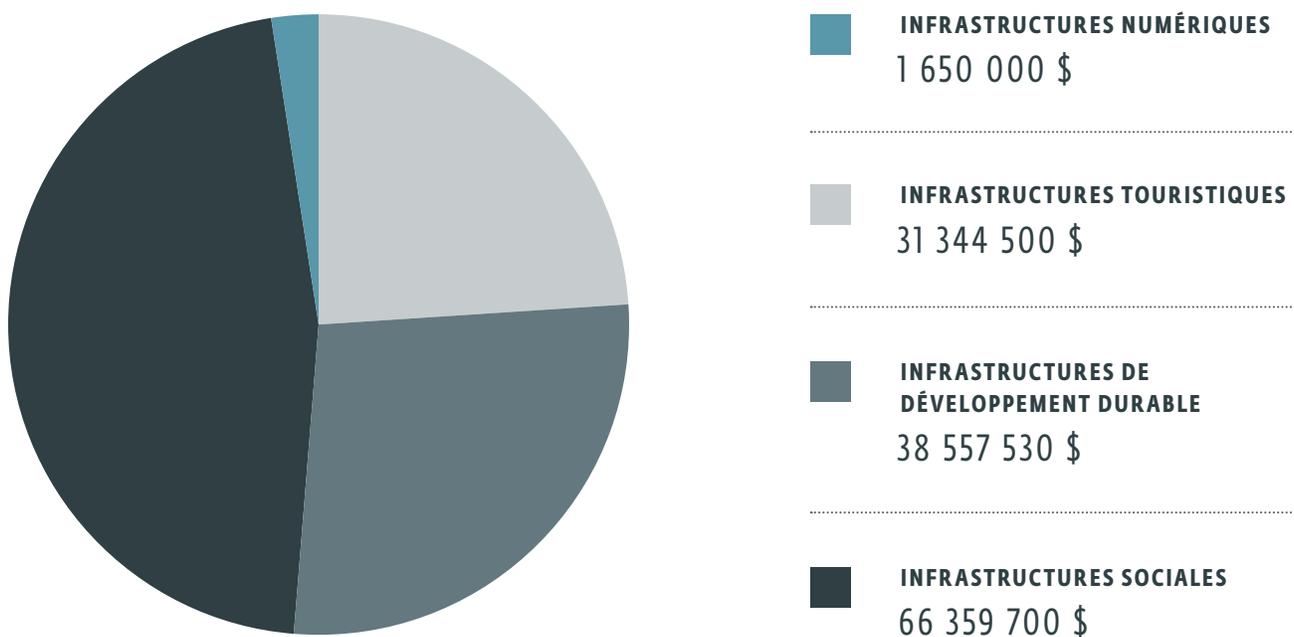
---

6 Ce Plan est le résultat d'une consultation rigoureuse menée par le Groupe AMBM auprès de ses 15 municipalités membres et de leurs Corporations de développement communautaire (CDC).



### 2.3 — LES PRIORITÉS DU GROUPE AMBM

Les priorités du Groupe AMBM en matière d'investissements en infrastructures s'appuient avant tout sur le Plan 2019-2020 des investissements prioritaires en infrastructures des municipalités bilingues du Manitoba<sup>6</sup>. Au total, une cinquantaine de projets totalisant près de 138 millions \$ prêts à être exécutés ont été identifiés en matière d'infrastructures (touristiques, sociales, de développement durable et numériques).



**TABLEAU 1**  
Répartition des projets du Plan 2019-2020 des investissements prioritaires en infrastructures des municipalités bilingues du Manitoba.

Le tableau ci-avant illustre les importants besoins des municipalités bilingues en matière d'infrastructures sociales (48 %), de développement durable (28 %), touristiques (23 %) et numériques (1 %).

De nombreux défis devront être relevés pour mettre en œuvre de ce Plan et les différents acteurs de la société, à commencer par les différents ordres gouvernementaux et le secteur privé, seront invités à s'y engager.

Comme en témoigne la section suivante, il a été démontré que l'investissement public dans les projets des municipalités bilingues a stimulé l'économie locale, en plus de s'avérer un effet de levier exceptionnel pour générer de nouveaux investissements.

## 2.4 — LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU GROUPE AMBM

En 2017-2018, l'AMBM a démontré un effet de levier de près de 250 % grâce au transfert de 154 000 \$ à ses membres, engendrant ainsi un investissement supplémentaire de 376 000 \$ de la part de celles-ci envers des initiatives mises en œuvre par les municipalités bilingues.

En parallèle, le CDEM est reconnu par le Gouvernement du Canada comme l'un des quatre Organismes francophones à vocation économique (OFVE), cumulant à son actif des résultats et des impacts confirmant sa valeur ajoutée dans la l'architecture de développement socioéconomique du Manitoba et des quatre provinces de l'Ouest canadien.

En effet, une récente étude confirme notamment l'importance du CDEM dans le tissu économique de sa province et démontre l'atteinte des objectifs et même le dépassement des rendements attendus

par le programme de financement *Initiative de développement économique francophone* de l'agence Développement de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) à savoir : des entreprises solides, une capacité de développement socioéconomique, une planification et une mise en œuvre stratégique plus solides et l'accès aux services de développement des entreprises dans les collectivités francophones de l'Ouest canadien.

Les retombées économiques décrivent l'ampleur de l'activité économique associée à une dépense, en ce qui a trait à l'emploi et à la production économique. Notamment, l'analyse des états financiers du CDEM sur quatre exercices récents (2012-2015) montre un choc (agrégation des dépenses) de 2 522 964 \$ par année-type<sup>7</sup>.



7 Durant les années faisant objet de l'étude, Éco-Ouest Canada était un projet sous l'égide du CDEM. Par conséquent, cette étude démontre les retombées cumulées des deux organismes économiques du Groupe AMBM.



## MANITOBA

La désagrégation des retombées économiques par projet, présentée par ordre d'importance de dépenses, indique que :

ORDRE	EFFET CAUSÉ PAR LES DÉPENSES LIÉES AUX PROJETS EN	MONTANT DES DÉPENSES	VALEUR AJOUTÉE CRÉÉE (PIB CANADIEN)	REVENUS DE FISCALITÉ GÉNÉRÉS	EMPLOI ETP ESTIMÉS
1	Diversification et développement économique	1,1 million \$	1,6 million \$	97 433 \$	16
2	Emploi et développement social	0,7 million \$	1 million \$	59 709 \$	10
3	Tourisme	0,32 million \$	0,44 million \$	27 414 \$	5
4	Immigration économique	0,23 million \$	0,32 million \$	19 715 \$	3
5	Économie verte	0,17 million \$	0,23 million \$	14 428 \$	2
6	Jeunesse	0,11 million \$	0,15 million \$	9 500 \$	1

Les activités ou les services proposés et menés à bien par le CDEM (et Éco-Ouest Canada, identifié sous l'appellation « économie verte ») en appui aux entreprises et aux collectivités francophones de leur province, génèrent des gains socioéconomiques qui se mesurent par les résultats atteints, par les actions réalisées, ou par les coûts qu'ils permettent d'éviter.

### **Impacts socioéconomiques : effet de levier de 400 %**

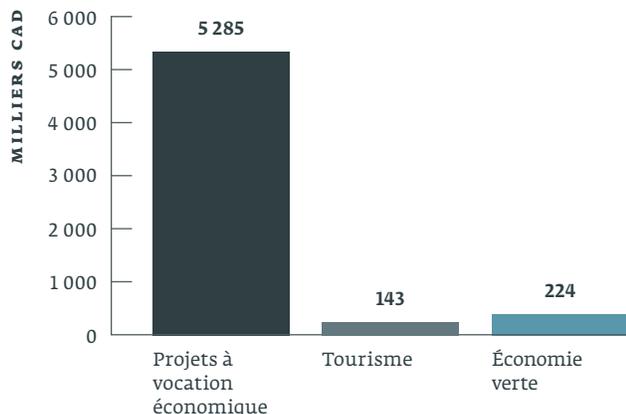
L'encadré suivant présente une vue d'ensemble des gains économiques liés à la gestion des quatre OFVE par type de projet. L'analyse démontre clairement que le CDEM s'illustre particulièrement en la matière et ce, pour l'ensemble des projets économiques pilotés.



## 2.4 — LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU GROUPE AMBM

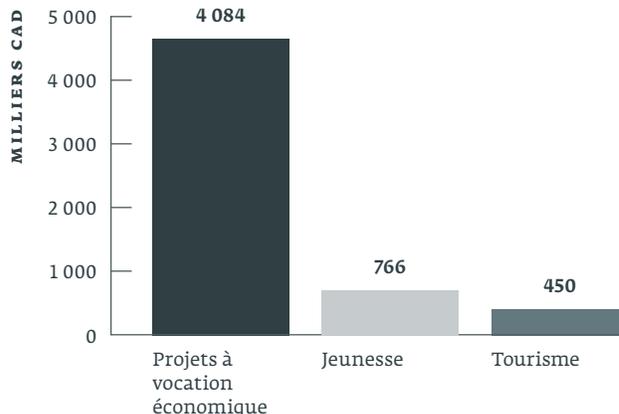
### QUEST CANADIEN

Société de développement économique de la Colombie-Britannique



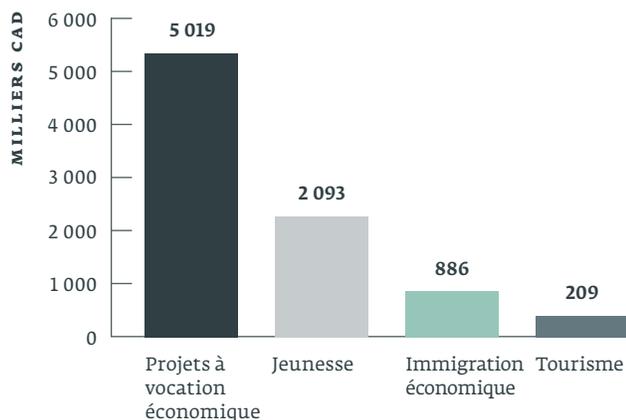
■ GAINS (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Conseil de développement économique de l'Alberta



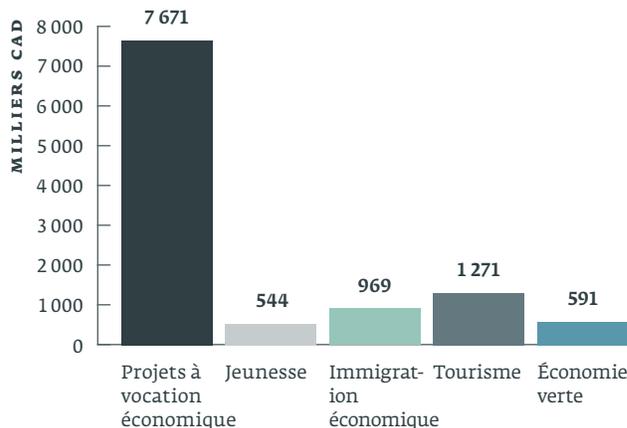
■ GAINS (ALBERTA)

Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan



■ GAINS (SASKATCHEWAN)

Conseil de développement économique du Manitoba



■ GAINS (MANITOBA)

L'impact socioéconomique des actions/projets des quatre OFVE est estimé à 30 millions \$ (les projets à vocation économique représentent 73% de cet impact global avec 22 millions \$). Le coût de leurs actions/projets est estimé à 7 millions \$. Au total, on estime que l'impact des quatre OFVE sur la société (au niveau monétaire) dépasse de quatre fois les coûts de leurs actions. Ce qui constitue un retour sur investissement exceptionnel pour le bailleur de fonds.

**Chaque dollar investi dans l'action économique du CDEM (incluant Éco-Ouest Canada) génère 4 dollars en retombées.**



---

## 2.5 — LE GROUPE AMBM ET LES LANGUES OFFICIELLES

Dans la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* traitant de la promotion du français et de l'anglais, l'Article 43 stipule que « (1) Le ministre du Patrimoine canadien prend les mesures qu'il estime indiquées pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et, notamment, toute mesure : (...) d) pour encourager et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue. »

De même, l'Article 45 portant sur les Consultations et négociations avec les provinces mentionne que « Tout ministre fédéral désigné par le gouverneur en conseil peut procéder à des consultations et négociations d'accords avec les gouvernements provinciaux en vue d'assurer le plus possible, sous réserve de la partie IV et compte tenu des besoins des usagers, la coordination des services fédéraux, provinciaux, municipaux, ainsi que ceux liés à l'instruction, dans les deux langues officielles. »

Selon le Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Livre I : Les langues officielles) : « En 1967, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme affirma le rôle critique des municipalités canadiennes en matière de langues officielles. »

Selon l'article *Les municipalités canadiennes et les langues officielles*, publiée en 2011 par Daniel Bourgeois et Yves Bourgeois : « En 1988, la *Loi sur les langues officielles* fit des municipalités des partenaires de premier plan dans la promotion du bilinguisme. » Cet article montre notamment que plusieurs municipalités canadiennes (dont les municipalités bilingues du Manitoba) interviennent dans le domaine des langues officielles, tant en faveur de la prestation de services bilingues qu'au chapitre de l'épanouissement de la communauté minoritaire.

Dans son rapport *Avant tout, le bon sens* (1998), le juge manitobain Richard Chartier écrivait : « Je me suis penché d'abord sur la question des frontières des régions désignées et j'ai cherché à regrouper les indices de vitalité de chaque communauté, ville et village de la francophonie manitobaine. J'ai pu ainsi obtenir une vue d'ensemble assez exacte de la réalité francophone au Manitoba en 1998. De plus, il s'avère que cette communauté ne s'identifie plus selon les divisions scolaires précédant la Division scolaire franco-manitobaine, mais plutôt selon les municipalités. »

Selon toutes ces sources, il est clair que les municipalités bilingues membres de l'AMBM sont des acteurs de premier plan dans la vitalité et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Manitoba.

---

### 3 — LE GROUPE AMBM : PARTENAIRE DU GOUVERNEMENT DU MANITOBA

La réussite de nombreux projets économiques (y inclus des infrastructures) déployés sous le leadership du Groupe AMBM repose sur l'expertise et l'expérience acquises au cours des trente dernières années, ainsi que la proximité entretenue avec les élus municipaux, les administrations municipales, les entreprises et les organismes communautaires. L'une des forces du Groupe AMBM est sa capacité à mobiliser les acteurs du milieu, dont les décideurs socioéconomiques, dans l'implantation d'infrastructures ayant un effet structurant direct sur la qualité de vie des populations et sur le développement économique local. Les parties prenantes du Groupe AMBM sont présentes sur le terrain, travaillent directement avec les promoteurs et connaissent leur réalité. Elles sont ainsi en mesure d'identifier les facteurs de succès et les embûches, puis mener les projets vers le succès escompté.

Misant sur la valeur ajoutée du français dans la force du bilinguisme, le Groupe AMBM appuie le Gouvernement du Manitoba dans sa volonté de créer une province toujours plus prospère et génératrice d'emplois, avec une emphase particulière sur les collectivités rurales.

---

#### **Les municipalités bilingues et la Loi sur l'Appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine**

Le 30 juin 2016, la Province du Manitoba adoptait à l'unanimité la nouvelle *Loi sur l'Appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine*. « Cette loi représente le début d'un nouveau chapitre pour notre province et je suis heureuse d'en faire partie, accompagnée d'une communauté francophone forte et dynamique », avait déclaré la ministre responsable des Affaires francophones, Rochelle Squires. Ce geste audacieux,

posé dans une province reconnaissant de plus en plus le statut égal du français et de l'anglais, démontrait une volonté claire de la part du gouvernement progressiste-conservateur dirigé par M. Brian Pallister d'assurer la pérennité de sa francophonie.

Rappelons que l'AMBM a été officiellement formée en 1989<sup>8</sup> et que la même année, le gouvernement progressiste-conservateur de Gary Filmon avait adopté la Politique sur les services de langue française (SLF) selon laquelle les ministères et divers organismes gouvernementaux et paragouvernementaux devaient dispenser des services en français dans les régions désignées bilingues. Ces mêmes régions correspondent aujourd'hui au découpage des 15 municipalités manitobaines ayant adopté une politique de prestation de services en français à leur population. L'AMBM et ses gouvernements municipaux apparaissent donc comme des partenaires incontournables pour appuyer la province dans sa mission d'améliorer la prestation de services en français dans les régions désignées bilingues. On y fait d'ailleurs référence dans la liste des « attendus que » cités dans le texte de la *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine*.

La *Loi sur l'Appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine* renferme quatre principes servant à guider son application, de même que l'exercice des attributions qui y sont prévues, à savoir : la reconnaissance, l'offre active, la collaboration et le dialogue, ainsi que le progrès.

Comme le démontre la section précédente, le leadership municipal bilingue est un joueur clé incontournable en matière de proximité avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Depuis 2016, l'AMBM entretient avec la Province du Manitoba des pourparlers constructifs

---

8 L'AMBM sera plus tard dûment incorporée en 1995.



en vue d'établir une collaboration rapprochée avec les gouvernements municipaux bilingues pour la mise en œuvre de l'ensemble des principes de la Loi. Le moteur socio-économique que constitue le Groupe AMBM dans la province du Manitoba permet d'asseoir ces mêmes principes à l'intérieur de solides projets et d'améliorer la prestation de services en français au Manitoba, le tout ayant des impacts directs sur la vie quotidienne des citoyens des collectivités bilingues.

Pour actualiser ce partenariat porteur avec le Gouvernement du Manitoba et propulser la mise en œuvre de sa *Loi sur l'Appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine*, le Groupe AMBM souhaite voir la mise en place de mécanismes plus formels et robustes.

---

### **L'Accord bilatéral relatif au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC)**

En juin 2018, les gouvernements fédéral et provincial (Manitoba) signaient un Accord bilatéral relatif au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

#### **Recommandations en lien avec la mise en œuvre de la Loi sur l'Appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine**

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba à reconnaître l'AMBM en tant qu'association provinciale et interlocuteur légitime représentant les municipalités bilingues du Manitoba par le biais d'une entente officielle entre les deux parties concernées.

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba à adopter un règlement d'application de la *Loi sur l'Appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine* reconnaissant les municipalités bilingues du Manitoba en tant que gouvernements locaux et entités publiques ayant la responsabilité de respecter les dispositions de ladite Loi.

Le Groupe AMBM salue ce programme grâce auquel « les Manitobains bénéficieront d'investissements combinés des gouvernements fédéral et provincial, ainsi que d'autres partenaires, totalisant plus de trois milliards de dollars sur dix ans<sup>9</sup> ».

Néanmoins, il est déplorable de constater que cet Accord ne fait aucune mention des municipalités bilingues ou de la francophonie manitobaine. Rappelons que le Groupe AMBM est un catalyseur alliant le pouvoir municipal et le savoir-faire en matière de développement économique. Il représente un allié naturel pour les gouvernements du Manitoba et du Canada car il sait intervenir à de multiples niveaux en matière d'économie et d'infrastructures, notamment par l'identification et la réalisation de projets porteurs et créateurs de prospérité, tout en misant sur l'atout bilingue. Ceci permet au Groupe AMBM d'agir quotidiennement pour une province et un pays plus prospère et plus durable.

En regard des quatre principes à la base de la *Loi sur l'Appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine*, il serait logique que l'Accord bilatéral relatif au PIIC alloue des fonds d'investissement visant le renforcement de la capacité des gouvernements municipaux bilingues membres de l'AMBM et de leurs infrastructures publiques, contribuant du même coup à la vitalité et à la pérennité de la communauté francophone du Manitoba.

---

### **Le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) fédéral**

Le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral (FTE) « constitue une source permanente de financement qui est versé directement, deux fois par année, aux provinces et aux territoires qui, à leur tour, versent les fonds à leurs municipalités pour soutenir les priorités en matière d'infrastructure locale. Les municipalités peuvent regrouper ces fonds, les mettre en banque ou s'en servir comme garantie d'emprunt, ce qui leur donne une grande marge de manœuvre financière<sup>10</sup>. »

---

<sup>9</sup> Source : <https://www.gov.mb.ca/fpir/strainfrasec/investing/index.fr.html>

<sup>10</sup> Source : <https://www.infrastructure.gc.ca/plan/gtf-fte-fra.html>



Le FTE est alloué aux provinces, aux territoires et aux Premières nations en fonction du nombre d'habitants. Ce financement est administré dans le cadre d'ententes administratives précisant les modalités de l'utilisation du FTE. En 2016-2017, la somme de 68 744 \$ provenant du FTE a été affectée au Manitoba en plus d'un montant de 835 093 \$ du même Fonds en « transfert additionnel de fonds restants inutilisés dans le cadre de programmes antérieurs »<sup>11</sup>.

Il est primordial que le mécanisme permettant le calcul de ces transferts tienne en ligne de compte les Premières nations. Dans cette même logique d'inclusion, les municipalités bilingues du Manitoba - qui oeuvrent auprès d'une population francophone et bilingue - gagneraient à faire partie de l'équation.

Un comité de surveillance établi par le Canada et le Manitoba surveille la mise en œuvre globale de l'Entente administrative sur le FTE et constitue la principale tribune pour aborder et résoudre les problèmes découlant de sa mise en œuvre<sup>12</sup>. Parmi les projets admissibles à recevoir une aide financière de ce fonds figurent ceux concernant le Renforcement des capacités, comprenant les investissements liés au renforcement de la capacité des administrations locales à élaborer des pratiques de planification à long terme. Soulignons que cette Entente définit le bénéficiaire final<sup>13</sup> comme « une administration locale ou son mandataire (notamment une société en propriété exclusive); une entité non municipale, y compris une organisation à but lucratif, non gouvernementale ou à but non lucratif, à la condition que la(les) municipalité(s) ait(aient) indiqué son(leur) appui au projet grâce à une résolution officielle de son(leur) conseil. »

**Recommandations en lien avec l'optimisation du partenariat entre le Groupe AMBM et les Gouvernements du Canada et du Manitoba en matière d'infrastructures**

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Manitoba à s'assurer que le prochain **Accord bilatéral relatif au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC)** contienne une clause linguistique exécutoire prévoyant : 1) la création d'un fonds d'investissement prévisible et stable répondant aux besoins des municipalités bilingues et des communautés de langue officielle en situation minoritaire sur le territoire de l'AMBM, 2) la tenue de consultations effectives annuelles avec l'AMBM et les communautés de langue officielle en situation minoritaire sur le territoire de l'AMBM (y inclus un représentant nommé par l'AMBM sur le Comité consultatif local du Manitoba) et 3) l'énumération des responsabilités des parties quant à la reddition de compte.

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Manitoba à s'assurer que la prochaine **Entente administrative sur le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE)** inclut un représentant nommé par l'AMBM au sein du Comité de surveillance chargé de sa mise en œuvre.

11 Source : <https://www.infrastructure.gc.ca/prog/gtf-fte-tab-fra.html>

12 Ce comité inclut notamment deux représentants de l'Association des municipalités du Manitoba

13 Source : <https://www.infrastructure.gc.ca/prog/agreements-ententes/gtf-fte/2014-mb-fra.html>



---

## 4 — INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES : UNE RESPONSABILITÉ TRIPARTITE

En décembre 2018, le Gouvernement du Manitoba lançait sa nouvelle stratégie économique *Growing Manitoba's Economy*, à l'intérieur de laquelle le développement économique rural figure parmi les axes stratégiques. Parallèlement, la Province a annoncé la mise sur pied d'une nouvelle agence de coordination du développement économique rural. Certains partenaires stratégiques ont déjà été identifiés pour faire partie de la gouvernance de cette nouvelle structure, dont l'AMM<sup>14</sup> et la Manitoba Chamber of Commerce. Considérant qu'elle représente une majorité de municipalités rurales, l'AMBM s'avérera une alliée importante du gouvernement provincial dans la mise en œuvre de ces deux initiatives. Il est crucial que le développement de l'économie et des infrastructures sociales des collectivités rurales francophones et bilingues du Manitoba s'inscrive à l'intérieur de cette vision du gouvernement provincial.

### **Recommandation en matière de développement économique rural**

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba à inclure un représentant des municipalités bilingues du Manitoba au sein du conseil d'administration de sa nouvelle agence de coordination du développement économique rural.

Les municipalités représentent l'ordre de gouvernement le plus proche de la vie quotidienne des gens. Elles connaissent bien leur population et les besoins du terrain. Elles savent créer et mettre en œuvre des solutions efficaces pour y répondre.

Les gouvernements municipaux possèdent près de 60 % des infrastructures publiques<sup>15</sup> à la base même du développement économique local et provincial, ainsi que de la vitalité de nos collectivités (rurales et urbaines) francophones et bilingues. Les municipalités créent aussi des solutions locales aux défis provinciaux et nationaux en matière d'infrastructures. Ces solutions se rapportent à divers domaines, comme la croissance économique, la sécurité publique et les changements climatiques.

En s'appuyant sur le Plan 2019-2020 des investissements prioritaires en infrastructures des municipalités bilingues du Manitoba, le Groupe AMBM soulève l'importance de moderniser le partenariat fédéral-provincial-municipal dans l'investissement en infrastructures chez les collectivités francophones et bilingues de la province pour optimiser les résultats, puis avoir un impact direct sur l'amélioration de la qualité de vie de tous les Manitobains et le développement économique local, provincial et national.

---

<sup>14</sup> Association of Manitoba Municipalities

<sup>15</sup> Source : <https://fcm.ca/en/focus-areas/infrastructure>.



---

#### 4.1 — INFRASTRUCTURES SOCIALES

Avec un canadien sur cinq vivant et travaillant dans des collectivités rurales qui contribuent à la hauteur de près de 30% au PIB total du Canada, le développement économique rural est une pièce maîtresse de la prospérité du Canada. Comme le reconnaît le gouvernement fédéral dans sa nouvelle stratégie de développement économique rural, « un pays ne peut prospérer que si ses collectivités rurales connaissent le succès, qu'elles sont concurrentielles et que leurs habitants s'y épanouissent »<sup>16</sup>. Or, force est de constater qu'à l'échelle du pays, les collectivités rurales font face à de nombreux enjeux qui ont des répercussions sur leur vitalité et leur durabilité.

Pour les collectivités francophones et bilingues du Manitoba, ces enjeux incluent le maintien de leurs économies locales dynamiques, l'accès à des logements abordables et accessibles, l'accès à Internet et à une connectivité mobile haute vitesse fiables et à prix abordable, la construction d'infrastructures communautaires nouvelles ou améliorées, l'exode des jeunes et des aînés vers les grandes villes, de même que l'attraction et la rétention de nouveaux Canadiens et d'entreprises.

Stimuler l'économie dans les collectivités francophones et bilingues rurales du sud du Manitoba par des infrastructures sociales de qualité permettra à celles-ci d'attirer de nouveaux investissements et de favoriser la création d'emplois de qualité.

##### **Recommandation en matière d'infrastructures sociales**

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba à travailler en partenariat avec les municipalités bilingues pour combler les besoins des collectivités rurales francophones et bilingues du Manitoba. L'AMBM recommande au Gouvernement du Manitoba et au Gouvernement du Canada d'investir conjointement un montant de 66,4 millions, au cours des deux prochaines années, dans les infrastructures sociales de ces collectivités.

---

#### 4.2 — INFRASTRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs : telle est la vision du développement durable au Canada depuis 2008<sup>17</sup>. Avec le plan climatique canadien (2017)<sup>18</sup>, le plan d'infrastructure à long terme du Canada (2018) et la stratégie fédérale de développement durable pour le Canada (2019)<sup>19</sup>, le gouvernement fédéral s'est donné des outils pour atteindre ses objectifs majeurs en la matière à savoir : lutter contre les changements climatiques et mener le Canada vers une économie prospère, propre, diversifiée et faible en carbone.

Le gouvernement provincial reconnaît également que « le changement climatique pose une menace sérieuse pour le bien-être de l'économie, des écosystèmes et des collectivités du Manitoba » qu'il faut contrer afin « de faire du Manitoba la province au Canada la plus propre, la plus verte et la plus apte à faire face aux défis climatiques »<sup>20</sup>. Pour réaliser cette vision, le plan vert et climatique du Manitoba (2017)<sup>21</sup> propose des actions articulées autour de quatre piliers : 1) le climat, 2) les emplois, 3) l'eau et la 4) nature. La mission du premier pilier est de réduire les émissions de gaz à effet de

---

16 Possibilités rurales, prospérité nationale : une stratégie de développement économique du Canada rural (2019) <https://www.infrastructure.gc.ca/rural/strat-fra.html>

17 Loi fédérale sur le développement durable, L.C. 2008, ch. 33 | <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-8.6/page-1.html#h-234655>



serre, d'investir dans l'énergie propre et de s'assurer que le Manitoba s'adapte aux impacts du changement climatique. La mission du deuxième pilier est de saisir l'opportunité du développement durable pour créer de nouveaux emplois et une croissance économique pour les Manitobains en investissant dans les infrastructures vertes, les technologies propres et les innovations. Une idée encore réitérée dans la plateforme électorale du parti progressiste-conservateur qui fait de la création d'emplois dans le domaine des technologies propres un axe central de sa vision d'un Manitoba propre et vert<sup>22</sup>.

---

### **Transformer le développement durable à l'échelle provinciale au cours des cinq prochaines années**

Misant sur les convergences entre la croissance économique et le développement durable depuis 2014, Éco-Ouest Canada (ÉOC) œuvre dans les créneaux d'activités reliés aux deux piliers du plan vert et climatique du Manitoba et est en position de continuer d'aider le gouvernement provincial à atteindre ses objectifs. Pour ce faire, l'AMBM invite le gouvernement du Manitoba à appuyer (au cours des cinq prochaines années) les initiatives suivantes, créatrice d'emplois verts, menées par ÉOC au sein d'une panoplie de municipalités de la province :

---

#### **1 Projet de recyclages d'électroménagers :**

Le gouvernement provincial a déjà contribué à la première phase du projet par un financement de 100 000 \$ pour une étude de faisabilité d'une valeur de 223 900 \$.

L'AMBM demande à la province d'investir **1 500 000 \$** pour la réalisation de la prochaine phase : un projet pilote de récupération et de recyclage éco-responsable des électroménagers usagés en formule partenariat public-privé (P3).

---

#### **2 Projet d'établissement de trois usines de décortication du chanvre au Manitoba, dans le cadre d'une initiative d'implantation d'une chaîne de valeur pour les produits dérivés de la transformation du chanvre dans la province.**

Une étude de faisabilité a déjà été complétée par ÉOC et ses partenaires de l'industrie du chanvre dans les trois provinces des Prairies. La prochaine étape consistera de l'identification du potentiel de marché à long terme pour une chaîne de valeur du chanvre, à l'échelle nationale et internationale.

D'un montant total estimé à 45 millions \$ (15 millions pour chacune des usines de décortication), l'AMBM demande au gouvernement provincial de contribuer au financement de ce projet à hauteur de **1 million \$** sur une période de cinq ans pour la réalisation d'une initiative conjointe avec les deux autres provinces des Prairies.

- 
- 18** *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (2017)*  
<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien/plan-changement-climatique.html>
- 19** *Réaliser un avenir durable, Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada (2019)*  
[http://www.fsds-sfdd.ca/index\\_fr.html#/fr/goals/](http://www.fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/goals/)
- 20** « Plan vert et climatique du Manitoba » <https://www.gov.mb.ca/climateandgreenplan/index.fr.html>
- 21** Plan vert et climatique du Manitoba (2017)  
[https://www.gov.mb.ca/asset\\_library/en/climatechange/climategreenplandiscussionpaper.pdf](https://www.gov.mb.ca/asset_library/en/climatechange/climategreenplandiscussionpaper.pdf)
- 22** « Manitoba PC Party Unveils Manitoba Works Jobs Plan To Add 40,000 Private Sector Jobs »  
[https://www.pcmnitoba.com/manitoba\\_pc\\_party\\_unveils\\_manitoba\\_works\\_jobs\\_plan\\_to\\_add\\_40\\_000\\_private\\_sector\\_jobs](https://www.pcmnitoba.com/manitoba_pc_party_unveils_manitoba_works_jobs_plan_to_add_40_000_private_sector_jobs)



### 3 Projet de **réacheminement et de transformation des matières organiques** :

L'AMBM demande un renouvellement de l'entente entre le gouvernement provincial et ÉOC pour un financement de **500 000 \$** sur une période de cinq ans afin d'appuyer les municipalités bilingues dans la mise en place de programmes locaux et régionaux de réacheminement des matières organiques et de compostage.

### 4 Projet d'installation de **90 bornes de recharge pour voitures électriques** au Manitoba :

Projet d'infrastructure de développement durable estimé à 2 724 000 \$ sur trois ans. L'AMBM demande au gouvernement provincial de contribuer au financement de la réalisation de ce projet à hauteur de **450 000 \$** pour le recrutement et la mobilisation des municipalités manitobaines au sein d'un réseau provincial pour les voitures électriques.

Par surcroît, l'AMBM demande au gouvernement provincial d'accorder un financement de 2 millions \$ sur une période de cinq ans à ÉOC pour l'accompagnement des municipalités manitobaines dans leur adoption de pratiques exemplaires en matière d'infrastructures de développement durable.

#### **Recommandation en matière d'infrastructures de développement durable**

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba et le Gouvernement du Canada à investir conjointement 38,6 millions dans les infrastructures de développement durable des collectivités francophones et bilingues du Manitoba au cours des deux prochaines années afin de soutenir leur virage vers une économie verte.

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba à investir 5 450 000 \$ au cours des cinq prochaines années afin de : 1) soutenir des projets d'envergure réalisés à l'échelle provinciale et 2) d'appuyer la résilience des municipalités du Manitoba aux changements climatiques de même que la planification de leurs infrastructures de développement durable<sup>23</sup> au cours des cinq prochaines années.

---

<sup>23</sup> Cette planification comprend la réalisation d'inventaires des gaz à effet de serre (GES) et de plans d'action locaux sur le changement climatique.



### 4.3 — INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

L'industrie touristique canadienne représente 2% du PIB total du Canada, générant 102 milliards \$ en activité économique annuelle et 1,8 million d'emplois dont plus de la moitié se trouvent dans les régions rurales. Elle constitue déjà un pilier important de l'économie canadienne. Mais elle pourrait générer plus de retombées et contribuer davantage à la croissance économique du Canada<sup>24</sup>. Au Manitoba, on estime également que la contribution économique du tourisme au PIB provincial pourrait être meilleure si on tirait davantage profit du potentiel touristique extraordinaire de la province.

Avec la nouvelle stratégie touristique provinciale (2019)<sup>25</sup>, qui se veut « le fondement d'un engagement et d'une collaboration pour l'avenir, ainsi que d'un développement économique et touristique continu » qui « favorisera la bonification de l'avantage concurrentiel de la province », l'AMBM espère qu'un accent particulier sera accordé au tourisme francophone et métis ; et donc au développement, à la mise en place et à la commercialisation de nouvelles expériences distinctives francophones et bilingues dans les municipalités rurales. L'expertise développée

par le CDEM, au cours de ces dernières années, pourrait être mise au profit de l'atteinte de cet objectif en collaboration avec les différents partenaires du secteur. Car, comme le reconnaît la stratégie, « collaborer avec les communautés autochtones, francophones et autres pour les possibilités de promotion du tourisme et de développement économique »<sup>26</sup> sera l'une des clés du succès.

La création d'emplois renforcée y compris dans le domaine touristique est l'une des cinq « garanties » de la plateforme électorale du parti progressiste-conservateur : « Promoting Manitoba tourism means creating jobs in Manitoba [...] Our world-class tourism industry employs thousands of Manitobans, and we're committed to its continued growth and even more good jobs for Manitobans »<sup>27</sup>. Dans cette perspective, l'AMBM recommande au gouvernement provincial de tenir compte du potentiel touristique francophone et bilingue en consacrant des enveloppes financières nécessaires à la mise en œuvre de projets touristiques créateurs d'emplois dans les collectivités rurales et urbaines, francophones et bilingues.

#### Recommandation en matière d'infrastructures touristiques

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba et le Gouvernement du Canada à investir conjointement 31,5 millions \$ au cours des deux prochaines années dans l'industrie touristique francophone et bilingue en vue d'appuyer le développement de projets entrepreneuriaux et la création d'emplois dans les collectivités francophones et bilingues du Manitoba.

<sup>24</sup> *Créer des emplois pour la classe moyenne : Une stratégie fédérale pour la croissance du tourisme (2019)*  
<http://www.ic.gc.ca/eic/site/134.nsf/fra/00003.html>

<sup>25</sup> *Stratégie touristique provinciale du Manitoba (2019)*  
[https://assets.simpleviewinc.com/simpleview/image/upload/v1/clients/manitoba/ProvincialTourismStrategy\\_FRE\\_FNL\\_LR\\_3e20d567-661b-4245-99ea-744e464d039d.pdf](https://assets.simpleviewinc.com/simpleview/image/upload/v1/clients/manitoba/ProvincialTourismStrategy_FRE_FNL_LR_3e20d567-661b-4245-99ea-744e464d039d.pdf)

<sup>26</sup> *Stratégie touristique provinciale du Manitoba (2019)*, p. 56.

<sup>27</sup> « Manitoba's Progressive Conservatives Pledge to Take Tourism to New Heights »  
[https://www.pcmnitoba.com/manitoba\\_s\\_progressive\\_conservatives\\_pledge\\_to\\_take\\_tourism\\_to\\_new\\_heights](https://www.pcmnitoba.com/manitoba_s_progressive_conservatives_pledge_to_take_tourism_to_new_heights)



#### 4.4 — INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

La connectivité est un enjeu majeur de développement économique. Sans connectivité fiable, les petites entreprises, particulièrement celles qui s'adonnent au commerce électronique, ne peuvent mener efficacement leurs activités. Ce problème est exacerbé dans les collectivités rurales où la connectivité à large bande et mobile est souvent médiocre. Au Manitoba, à l'extérieur de Winnipeg et de quelques centres urbains, c'est essentiellement tout le reste de la province qui n'a pas la bande large ; deux facteurs étant à la base de cette fracture numérique : le coût et la disponibilité<sup>28</sup>.

En élaborant deux stratégies nationales complémentaires sur le développement économique rural et sur la connectivité, le gouvernement fédéral a fait le pari que la prospérité économique du Canada dépendait de sa connectivité et que les collectivités rurales qui y contribuent largement, devraient en tirer pleinement avantage<sup>29</sup>. Dans sa plateforme électorale, le parti progressiste-conservateur du Manitoba promet d'améliorer la connectivité dans les régions rurales à l'échelle de la province<sup>30</sup>.

Tout en accueillant favorablement cette promesse, l'AMBM espère que de nouveaux investissements dans les services à large bande garantiront aux collectivités rurales francophones et bilingues du Manitoba, un accès à des services Internet rapides, fiables et à coûts raisonnables. Ceci leur permettra d'être dans une meilleure position pour attirer de nouveaux investissements et créer des emplois de qualité sur leurs territoires, conformément à la vision du premier ministre Pallister. Car, en matière de connectivité dans notre province, un constat est clair et partagé : « Il y a une fracture numérique dans les régions rurales, et le Manitoba est l'une des provinces ayant le plus de retard »<sup>31</sup>.

##### Recommandation en matière d'infrastructures numériques

L'AMBM invite le Gouvernement du Manitoba et le Gouvernement du Canada à garantir aux collectivités rurales francophones et bilingues du Manitoba un accès à Internet et une connectivité mobile haute vitesse fiables et à prix abordables en investissant conjointement 1,65 million \$ dans leurs infrastructures numériques.

- 28** Budget fédéral 2019 : Internet haute vitesse, la priorité des municipalités rurales  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1159140/internet-rural-budget-manitoba>
- 29** *La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité* (2019)  
[https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/fra/h\\_00000.html](https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/fra/h_00000.html)  
*Possibilités rurales, prospérité nationale : une stratégie de développement économique du Canada rural* (2019)  
<https://www.infrastructure.gc.ca/rural/strat-fra.html>
- 30** « Manitoba PC Party Unveils Manitoba Works Jobs Plan To Add 40,000 Private Sector Jobs »  
[https://www.pcmnitoba.com/manitoba\\_pc\\_party\\_unveils\\_manitoba\\_works\\_jobs\\_plan\\_to\\_add\\_40\\_000\\_private\\_sector\\_jobs](https://www.pcmnitoba.com/manitoba_pc_party_unveils_manitoba_works_jobs_plan_to_add_40_000_private_sector_jobs)
- 31** Propos de Wayne Kelly, chercheur à l'Institut de développement rural de l'Université de Brandon dans « Vérification des faits : Internet, polémique et politique »  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1280312/verification-faits-haute-vitesse-manitoba-elections-2019-provinciales>



---

## 5 — CONCLUSION

Le présent mémoire du Groupe AMBM aura été déposé auprès d'acteurs politiques et de l'administration publique reliés au Gouvernement du Manitoba au cours de l'automne 2019 dans le contexte de l'élaboration du prochain budget provincial. Ce document est le fruit d'un processus structuré de consultations auprès des municipalités membres de l'AMBM et de leurs Corporations de développement communautaire (CDC).

Les 10 recommandations formulées par le Groupe AMBM auprès du Gouvernement du Manitoba visent à accroître l'efficacité, l'efficience et la cohérence en matière de développement économique et de création d'emploi en s'appuyant sur la mise en place de projets d'infrastructures porteurs au sein des municipalités bilingues du Manitoba tout en favorisant la responsabilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Ces recommandations s'appuient sur plusieurs constats et répondent aux priorités de l'heure. Pour le Gouvernement du Manitoba, miser sur une solide collaboration avec le Groupe AMBM permettra aux gouvernements de proximité que sont les municipalités du Manitoba d'agir plus efficacement et systématiquement pour assurer à leur population des infrastructures répondant à leurs besoins. Par le fait même, le Gouvernement investira à la fois dans le développement économique et la création d'emplois, ainsi que dans la pérennité et l'épanouissement de sa francophonie manitobaine. Soulignons qu'une attention particulière doit être accordée aux petites municipalités rurales pour leur permettre de s'adapter à l'économie de demain et ainsi attirer de nouveaux résidents et de nouvelles entreprises.

Par le biais du présent mémoire, le Groupe AMBM vise un approfondissement de son partenariat avec le Gouvernement du Manitoba pour concrétiser le Plan 2019-2020 des investissements prioritaires en infrastructures des municipalités bilingues du Manitoba, ainsi que l'ensemble des recommandations formulées ci-avant.

Le Groupe AMBM demeure à la disposition du Gouvernement du Manitoba afin de clarifier certaines recommandations, incluant les modalités de mise en œuvre.



## ANNEXE — A

### Plan 2019-2020 des investissements prioritaires en infrastructures des municipalités bilingues du Manitoba

#### 1 – INFRASTRUCTURES SOCIALES

MUNICIPALITÉS BILINGUES ET CDC	PROJETS PRIORITAIRES	COÛTS
CDC de La Broquerie	Développement d'une cuisine communautaire et d'une programmation	132 000 \$
CDC Lourdéon—Notre-Dame-de-Lourdes	Construction d'une garderie	2 310 000 \$
	Construction d'un hélicoptère	198 000 \$
	Construction d'un bloc à appartements	1 980 000 \$
CDC de Saint-Pierre-Jolys	Rénovation de l'aréna	844 800 \$
	Plan de développement industriel	27 500 \$
	Stratégie d'attraction de nouvelles entreprises	44 000 \$
Village de Saint-Pierre-Jolys	Construction d'un complexe résidentiel pour aînés en perte d'autonomie	1 100 000 \$
MR de Salaberry	Construction d'une aire de repos à Saint-Malo	110 000 \$
	Plan d'aménagement récréatif	55 000 \$
Ville de Sainte-Anne	Réfection du terrain de baseball	110 000 \$
CDC de Sainte-Anne	Reconfiguration de l'aréna pour la rendre disponible à tous	275 000 \$
	Construction d'un multiplex communautaire	9 900 000 \$
	Promotion de Sainte-Anne (attraction de résidents)	11 000 \$
CDC de Sainte-Agathe	Marketing du parc industriel	11 000 \$



---

## ANNEXE — A

### 1 – INFRASTRUCTURES SOCIALES

MUNICIPALITÉS BILINGUES ET CDC	PROJETS PRIORITAIRES	COÛTS
<b>MR et CDC de Ritchot</b>	Construction d'un centre communautaire à Grande-Pointe	301 400 \$
	Revitalisation de la rue principale	11 000 000 \$
<b>Ville de Powerview-Pine Falls</b>	Resurfacement de la Route 11	8 800 000 \$
<b>MR de Taché</b>	Construction d'un multiplex	12 100 000 \$
	Construction d'une coopérative d'habitation pour aînés (41 logements) à Lorette	14 850 000 \$
<b>Quartier Riel de la Ville de Winnipeg</b>	Développement mixte (industriel léger, commercial, institutionnel, loisir et résidentiel) sur l'ancien site Public Markets de la rue Marion à Saint-Boniface	2 200 000 \$
<b>Total</b>		<b>66 359 700 \$</b>



# ANNEXE — A

## 2 – INFRASTRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MUNICIPALITÉS BILINGUES ET CDC	PROJETS PRIORITAIRES	COÛTS
<b>CDC de Saint-Georges</b>	Aménagement du Sentier Trans-Canada (Great Falls)	280 500 \$
<b>Village de Saint-Pierre-Jolys</b>	Aménagement d'un parc industriel	7 150 000 \$
<b>Ville de Sainte-Anne</b>	Expansion de la lagune	14 300 000 \$
<b>CDC de Somerset</b>	Construction d'une ligne de gaz naturel jusqu'à Somerset	1 650 000 \$
	Infrastructures d'eau potable	1 320 000 \$
<b>MR de Alexander</b>	Expansion de la lagune	742 500 \$
	Expansion du système de distribution de l'eau potable	1 100 000 \$
<b>MR de Ellice-Archie et CDC de Saint-Lazare</b>	Réaménagement de la lagune et d'infrastructures de gestion des eaux usées dans les centres urbains de Saint-Lazare et de McAuley	3 850 000 \$
	Renouvellement des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées à Saint-Lazare	550 000 \$
<b>MR et CDC de Saint-Laurent</b>	Aménagement d'un centre de gestion des rejets (déchets)	1 100 000 \$
	Travaux de réfection sur la lagune pour prolonger sa durée de vie utile	1 320 000 \$
<b>MR de Montcalm</b>	Expansion de la lagune à Letellier	904 530 \$
	Création d'un site d'enfouissement	1 650 000 \$
<b>MR de Powerview-Pine Falls</b>	Réfection de la lagune pour augmenter sa capacité et réduire l'infiltration d'eau souterraine	1 980 000 \$
<b>MR de Taché</b>	Projet d'arpentage et de repérage pour le système de drainage du territoire	660 000 \$
<b>Total</b>		<b>38 557 530 \$</b>



# ANNEXE — A

## 3 – INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

MUNICIPALITÉS BILINGUES ET CDC	PROJETS PRIORITAIRES	COÛTS
<b>CDC de La Broquerie</b>	Aménagement d'une aire de camping et de jardins communautaires	528 000 \$
	Conception et tenue d'un festival d'été	82 500 \$
<b>MR de La Broquerie</b>	Rénovation d'un immeuble pour la création d'un centre récréatif	3 850 000 \$
	Achat d'un terrain de golf	1 650 000 \$
	Construction d'un parc aquatique	550 000 \$
<b>CDC de Saint-Georges</b>	Construction d'un musée	4 620 000 \$
	Aménagement de la plage et d'un terrain de camping à Saint-Georges	22 000 \$
<b>Village de Saint-Pierre-Jolys</b>	Construction d'un centre récréatif	11 000 000 \$
<b>Ville de Sainte-Anne</b>	Aménagement de sentiers pédestres	82 500 \$
<b>CDC de Sainte-Agathe</b>	Construction d'un quai avec rampe de mise à l'eau	330 000 \$
	Élaboration d'une vision et un plan pour le Parc Cartier	55 000 \$
<b>MR de Alexander</b>	Installation de mise à l'eau (Traverse Bay)	1 320 000 \$
<b>MR de Ellice-Archie et CDC de Saint-Lazare</b>	Aménagement historique du site du Fort Ellice	110 000 \$
<b>MR et CDC de Ritchot</b>	Construction d'un quai avec rampe de mise à l'eau	346 500 \$
<b>MR et CDC de Saint-Laurent</b>	Centre du patrimoine métis	550 000 \$
	Préservation d'un édifice historique	66 000 \$



## ANNEXE — A

### 3 – INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

MUNICIPALITÉS BILINGUES ET CDC	PROJETS PRIORITAIRES	coûts
<b>MR de Montcalm</b>	Aménagement de l'espace public à Saint-Jean-Baptiste	1 100 000 \$
<b>Quartier Riel de la Ville de Winnipeg</b>	Ajout d'un Centre d'accueil au Centre culturel franco-manitobain	3 300 000 \$
	Installation d'un parc commémoratif à Saint-Norbert pour identifier, marquer et célébrer l'endroit de l'évènement marquant de La Barrière	132 000 \$
	Aménagement des espaces publics entourant le boulevard Provencher	1 650 000 \$
<b>Total</b>		<b>31 344 500 \$</b>

### 4 – INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

MUNICIPALITÉS BILINGUES ET CDC	PROJETS PRIORITAIRES	coûts
<b>CDC de La Broquerie</b>	Accès à l'Internet large bande	385 000 \$
<b>CDC Lourdéon— Notre-Dame-de-Lourdes</b>	Resurfacement de la Route 11	275 000 \$
<b>CDC de Somerset</b>	Meilleur accès aux services de téléphone cellulaire dans la région	110 000 \$
<b>MR de Ellice-Archie et CDC de Saint-Lazare</b>	Meilleur accès (tour) aux services de téléphone cellulaire dans la région	550 000 \$
<b>MR de Montcalm</b>	Accès à l'Internet large bande (fibre)	330 000 \$
<b>Total</b>		<b>1 650 000 \$</b>





ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS  
BILINGUES DU MANITOBA

ASSOCIATION OF MANITOBA  
BILINGUAL MUNICIPALITIES

T 204 289 4077  
E INFO@AMB.M.CA

219-614, RUE DES MEURONS,  
SAINT-BONIFACE (MANITOBA) R2H 2P9

   @ReseauAMB

**AMB.M.CA**